



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUIN 2023

**DELIBERATION 2023.37A – AVENANT A LA CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS  
« CRECHE HALTE-GARDERIE PARENTALE AGE TENDRE »**

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	1 <sup>er</sup> JUIN 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	8 JUIN 2023
Conseillers présents	24	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	5	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			Brigitte NABET-GIRARD
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM		X		
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		Frédéric MALVILLE



**Délibération 2023.37A**

**AVENANT A LA CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS  
« CRECHE HALTE-GARDERIE PARENTALE AGE TENDRE »**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2009.02 du 11 février 2009 portant sur la signature d'une convention entre la commune d'Izon et l'association « Crèche Halte-Garderie parentale Age Tendre » pour la fourniture de repas à l'établissement au tarif de 4,50 €,

Vu la délibération 2014.55 du 17 décembre 2014 portant sur une augmentation du tarif du repas facturé à l'association à hauteur de 4,70€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Considérant les difficultés financières qui impacte le fonctionnement de la structure et la demande de soutien financier sollicitée par le Conseil d'Administration,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que ce soutien financier se traduise pas la baisse du prix des repas fournis par la collectivité soit 3 € au lieu de 4,70 €.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **DECIDE** de fixer le tarif du repas facturé à la crèche halte-garderie parentale Age Tendre à 3 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

Publiée le  
Le Secrétaire de séance



Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 8 juin 2023  
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.